

CONVENTION DE PREUVE

PRÉAMBULE

Le laboratoire départemental d'analyses du Cher (LDA18) intervient dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé animale.

Le Laboratoire départemental d'analyses du Cher est accrédité selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 par le comité français d'accréditation (COFRAC) sous le N° accréditation 1-1044 et agréée par le ministère de l'agriculture dans le cadre des contrôles officiels en sécurité alimentaire et en santé animale (détail des agréments et accréditation sur le site www.labo18.fr).

Le LDA18 dans sa politique de développement durable et de satisfaction des clients met tout en œuvre pour permettre à ses clients un mode de transmission rapide des rapports d'essai sous format électronique.

OBJET DU CONTRAT :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités d'accès et les conditions d'utilisation des services en ligne que le LDA propose à ses clients.

SERVICES EN LIGNE :

Les services en ligne proposés par le LDA18 sont :

- Envoi par courrier électronique des rapports d'essai et des factures validés sous format pdf.
- L'accès aux rapports d'essais et aux factures validées via le portail extranet sécurisé du LDA18
- L'information par courrier électronique de la disponibilité de nouveaux résultats sur l'extranet

L'ensemble de ces services est fourni par le laboratoire à titre gratuit pour le client.

L'intégrité des données des rapports d'essai et des factures est assurée par l'utilisation de fichiers au format pdf, n'autorisant de façon native que la lecture et l'impression.

Les parties s'accordent expressément sur la valeur probante de la signature scannée apposée près du nom du signataire sur les rapports d'essai, preuve de la validation du document par le LDA18.

Toutefois le LDA18 souligne qu'aucune protection n'est parfaite et que dans l'absolu toutes les protections peuvent être franchies. En tout état de cause, les parties reconnaissent que les rapports et factures communiqués ou accessibles sur l'extranet ne sont pas opposables à ceux conservés par le LDA18.

CONVENTION DE PREUVE ET SIGNATURE :

La transmission électronique des résultats implique la connaissance des caractéristiques et limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses pour consulter ou transférer les informations, les risques d'interruption, l'absence de protection contre les détournements éventuels et les risques de contaminations par des virus. Le LDA18 ne saurait être tenu pour responsables de tels événements.

Le client s'engage à s'équiper de manière appropriée en matière d'informatique et de télécommunication pour accéder aux services. **En particulier, il faut être équipé de Adobe Acrobat Reader ou équivalent (téléchargeable gratuitement) et /ou Microsoft Internet Explorer v10 ou sup, Mozilla Firefox v32 ou sup, Google Chrome V35 ou sup ou Apple Safari V7 ou sup.**

Le client ne pourra bénéficier du service qu'à réception de ce contrat dûment signé.

L'envoi aux adresses électroniques précisées dans ce document par le client devient équivalent en termes de sécurité et confidentialité à l'envoi par voie postale.

En cas de changement d'adresse électronique, le client doit renvoyer l'actualisation dans les meilleurs délais.

L'authenticité des courriers électroniques envoyés par un automate sécurisé est assurée par l'adresse électronique utilisée par le LDA18 à savoir : lda18@departement18.fr

Le LDA18 recommande d'autoriser les courriels provenant de cette adresse afin d'éviter la perte des messages en raison de stratégie de sécurité informatique.

Pour l'accès à l'extranet, un identifiant et un mot de passe seront communiqués au client par voie électronique à l'adresse indiquée.

L'identifiant et le mot de passe personnels, l'utilisation est faite sous l'entière responsabilité du client et sera considérée comme émanant du client. Le LDA18 recommande de modifier le mot de passe à la première connexion.

Afin de sécuriser l'accès à l'extranet à partir des liens contenu dans des messages d'alerte, le client doit définir en complément un code sécurité à 4 chiffres qui lui est personnel et dont il doit assurer la confidentialité.

Le LDA18 n'est en aucune façon responsable des éventuelles usurpations d'identité lors de connexions effectuées avec l'identifiant et le mot de passe, ou le code sécurité.

DISPONIBILITÉ - DURÉE DE CONSERVATION:

Le site est accessible 24h/24. Il peut être temporairement interrompu pour des raisons technique ou de maintenance ou encore pour des raisons juridiques.

Les rapports d'essais et factures sont consultables sur le portail extranet pour une durée maximale de 18 mois. Le client reste seul responsable de sa politique de sauvegarde et d'archivage des documents téléchargés.

DURÉE :

Le présent contrat est conclu à compter de la date de sa signature par les deux parties sans autre limite de durée que sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Cette dénonciation s'effectue par simple courrier ou courriel. Le LDA18 réalisera alors les opérations nécessaires pour désactiver l'accès aux services dans un délai de 7 jours ouvrés.

RÈGLEMENT DES LITIGES:

Le LDA18 s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'accès aux services soit optimal. Il n'est cependant tenu qu'à une obligation de moyens. En cas de litige, et à défaut d'un accord amiable, la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce document.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents du laboratoire départemental d'analyses du cher, (LDA18) de traiter votre demande d'analyse selon les conditions générales de vente dans le cadre de l'activité du laboratoire départemental défini par le décret n° 2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses
- au payeur départemental d'émettre les titres correspondant aux sommes dues le cas échéant

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents du LDA18 puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre de votre demande c'est-à-dire : enregistrer la demande, réaliser les analyses ou prestations demandées, diffuser les résultats aux destinataires définis dans la demande et le cas échéant aux prescripteurs et aux donneurs d'ordre que ce soit sous forme papier ou électronique, détruire les éléments relatifs à cette demande, réaliser des statistiques.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Cher - Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS n°30322 - 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr/>.

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

CONVENTION DE PREUVE entre,

Le laboratoire départemental d'analyses du cher, représenté par le Président du conseil départemental,
et

Le client :

Nom/dénomination	
Adresse postale	
N° de SIRET ou SIREN	
Représentant	Nom/Prénom : Fonction :

- Accepte l'envoi par courrier électronique des rapports d'essai et des factures validés sous format pdf et atteste avoir pris connaissance des termes du contrat.
- Définit les adresses électroniques qui vont recevoir les courriels.

Merci par avance d'écrire très lisiblement et de préciser s'il s'agit d'envoi de rapport ou de factures

Adresse 1	
Adresse 2	
Adresse 3	

- demande l'accès aux rapports d'essais et aux factures validées via le portail extranet sécurisé du LDA18 et accepte les termes du contrat.
- Définit les adresses électroniques qui vont recevoir les courriels :
 - o pour l'envoi de l'identifiant et mot de passe
 - o pour l'envoi des alertes

Merci par avance d'écrire très lisiblement et de préciser s'il s'agit d'envoi de rapport ou de factures

Adresse 1	
Adresse 2	
Adresse 3	

**FAIT À BOURGES, LE
EN DEUX EXEMPLAIRES**

LU ET APPROUVÉ

*Nom du client
signature du client*

LU ET APPROUVÉ

*pour le président et par délégation,
la directrice Florence BAURIER*